Maladie de Sarah-Bernardt

Sarah-Bernardt est très grièvement malade. Les chirurgiens sont dans une grande perplexité. Les trois docteurs qui la soignent hésitent à opérer.

M. Paul Martin

Nous avons le très vif regret d'apprendre le décès de Paul Martin, professeur de violon au Conservatoire de Lille. M. Paul Martin a succombé aux atteintes d'une pneumonie infectieuse contractée pendant l'exercice de ses fonctions. Il dirigeait l'exercice musical qui fut donné au Conservatoire le 27 avril dernier.

Pendant cette séance M. Martin avait dirigé avec une grande autorité l'orchestre composé des professeurs et des élèves de cette institution. En sortant il fut surpris par un brusque changement de température qui développa les germes de la maladie qui vient de l'emporter si rapidement.

M. Paul Martin, né à Lille vers 1835, était doué aujourd'hui âgé d'environ 55 ans, il fit ses premières études de violon dans notre Conservatoire, sous la direction de Muller, et se signala immédiatement par ses dispositions exceptionnelles qui lui promettaient un brillant avenir comme exécutant.

Il obtint le premier prix de violon, à Lille, en 1849, et fut dirigé sur Paris comme boursier de la ville. Admis dans la classe d'Allard, au Conservatoire de Paris, il devint rapidement un de ses élèves remarqués, et enlevé de haute lutte son premier prix en 1855, ex-aequo avec M. Accurd, neveu de Bellini, qu'il devait retrouver à quelques années plus tard, chef d'orchestre au grand théâtre.

Son premier prix obtenu, M. Martin faisait partie de l'orchestre de l'Opéra, lorsque en 1858 la mort subite de M. Muller laissa vacant l'emploi de professeur de violon au Conservatoire de Lille. M. Paul Martin fut appelé à l'occuper, et depuis cette époque, c'est-à-dire depuis *trente-deux ans*, il n'a pas cessé de diriger l'enseignement du violon à Lille. Son professorat aussi sérieux que classique a donné des résultats excellents et a exercé sur le développement du goût et de la science musicale dans notre région la plus heureuse influence.

Presque tous les violonistes qui forment depuis vingt ans les orchestres de Lille ont été ses élèves et c'est à lui, en grande partie que fut due la solide école qui a maintenu pendant si longtemps notre réputation musicale. Plusieurs de ses élèves sont devenus des artistes très distingués et occupent aujourd'hui des situations élevées.

Parmi ces derniers nous pouvons citer au courant de nos souvenirs, les frères Verpraet, chefs d'orchestre, à Paris, M. Herpin, chef d'orchestre aux concerts Colonne, Marliac, 1er violon aux Italiens et au Théâtre Lyrique, Oscar Petit, 1er violon à l'Opéra-Comique et à l'Opéra, actuellement professeur au Conservatoire et enfin dernièrement M. Durieux qui obtint un brillant premier prix aux derniers concours du Conservatoire, et beaucoup d'autres dont les noms ne sont pas présents à notre mémoire.

M. Paul Martin ne se borna pas uniquement à ses fonctions de professeur, il voulut faire aimer la musique, en répandre le goût et la connaissance intelligente et délicate et fonda vers 1860 des séances de musique de chambre, en compagnie de Mme Françoise, des frères Delannoy et de M. Bauman. Pendant ces séances dans lesquelles il fit entendre les morceaux les plus purs de l'art classique il se sentait, par la collaboration des virtuoses les plus éminents de notre époque, Delaborde, Diémer, Hitier, Jaël, etc., etc., fut prétexte leurs concours donnant ainsi un attrait incomparable à ces auditions.

Enfin, il y a treize ans, il prit l'initiative à Lille de la Société des Concerts populaires, fondation considérable et qui était appelée à rendre les plus grands services à la cause de l'art. Nous n'avons pas l'intention dans cette courte notice d'esquisser même sommairement l'histoire de cette compagnie qui a fait connaître au grand public lilloise tous les admirables chefs-d'œuvres des plus grands maîtres de la musique depuis Beethoven et Mendelssohn jusqu'à Massenet, Reyer et Saint-Saëns. On peut dire qu'aucune autre société, dans la province, sur un pareil laudeur de l'ensemble et de la reconnaissance de tous ceux qui ont pu apprécier ces belles et nombreuses auditions.

Il ne s'était pas trompé et il faut espérer que cette institution vraiment d'utilité publique ne disparaîtra pas avec son fondateur.

Cette triste nouvelle jette de M. Paul Martin, plonge dans la douleur la plus profonde une foule nombreuse, nous la prions de trouver ici l'expression de nos vifs compliments de condoléances. Th. B.

LILLE
LA CONFÉRENCE
de M. Delahaye et Dumay

A L'HIPPODROME

Hier, à 8 heures, a eu lieu à l'Hippodrome la conférence annoncée par nos deux confrères de Lille. Nous avons rendu compte de cette conférence et de l'accueil que lui avait fait la population lilloise. Nous avons donné aussi le compte-rendu de la conférence de M. Delahaye et Dumay, délégué de la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens du département du Nord, qui a été organisée par le gouvernement à la conférence de Berlin.

Nous ne reviendrons pas sur les détails rétrospectifs qui sont à la connaissance de tous.

Le point principal de la conférence de M. Delahaye a porté sur la question de la limitation à 8 heures de la journée de travail. Citant l'exemple des Etats-Unis où cette loi a été votée en mars 1886, et ajoutant que si ce pays était le premier place sur tous les marchés du monde, l'ouvrier prétend que la journée de travail est encore trop longue, le salaire, est parfaitement réalisable. Il a terminé en formulant l'espoir que la France ne tardera pas à marcher sur la trace de ces devancières et que la France fait cesser cet antagonisme dangereux qui règne entre le capital et le travail.

Discours de M. Dumay

M. Dumay s'est surtout attaché à démontrer la nécessité des associations ouvrières des petits groupements comme des grands, des syndicats de toutes sortes.

C'est dans un mouvement des ouvrières dans les corps d'état que nous en sommes, que nous pourrons pousser de ce grand mouvement dont on a commencé à ressentir les effets.

Actuellement, c'est le pouvoir politique qu'il faut agir.

Envoyez des ouvriers à la Chambre et forcez-les à porter vos revendications à la tribune.

Comme on vous le disait tout à l'heure, la loi des 8 heures n'est pas impossible à obtenir. Nous avons contre nous des ennemis, mais nous arrivons à notre but.

Il y a bien des conventions internationales pour les postes et télégraphes, pour les chemins de fer. Pourquoi n'y en aurait-il point pour le travail.

Il faut que l'ouvrier se bouge, qu'il s'intéresse à tout ce qui se fait, se mêle à toute chose, même en politique.

Le succès ne manquera pas de couronner nos efforts.

Toutes ces considérations sont longuement développées par le député ouvrier de Paris dont le discours a été applaudi.

Le citoyen Dumay a à peine fini que un conseiller prud'homme prend la parole pour s'élever violemment contre la façon dont l'ouvrier est traité et contre des manufactures.

Il lance à l'adresse de M. l'inspecteur départemental M. Delattre, qui se trouve dans la salle, des paroles très peu amènes.

Cette sortie produit une certaine sensation.

M. Dumay ajoute un mot à ces observations et M. Delattre, M. Delaporte, M. Delahaye et M. Dumay quittent la salle pendant que le ministre de l'intérieur du service dont il vient d'être parlé.

Après quelques paroles du citoyen président, qui proteste contre la condamnation qu'a encourue dernièrement, devant le tribunal correctionnel de Lille, un rédacteur du *Cri du peuple*, et une dernière allocution de M. Delahaye, l'ordre du jour suivant est mis aux voix et adopté, à l'unanimité.

Les citoyens, réunis le 11 mai 1890, à Lille, après avoir entendu les conférences Delahaye et Dumay, invitent tous les travailleurs à se rallier à leurs chambres syndicales respectives afin d'avoir une force suffisante des pouvoirs publics et des corps d'état pour amener ces derniers à venir à la décision heureuse dans les chantiers nationaux ainsi que dans les ateliers de la ville ou sous la subvention de salaire; ils expriment aussi le vœu que l'état crée les assurances ouvrières de production.

Après la conférence

A la sortie de l'Hippodrome, les conférenciers se sont rendus au siège de la chambre syndicale des mécaniciens où une réception amicale leur attendait. A 7 h. 30 ils ont pris le train qui part de Lille pour Lens.

Le Mouvement gréviste
A ROUBAIX

Ainsi que nous l'avons dit dans notre numéro d'hier, une partie des troupes à quitté notre ville dimanche matin, à 6 heures précises.

A cinq heures et demie, le 126e chasseurs à pied et une compagnie du 43e de ligne étaient rangés en bataille place Grande-Place, en face de la Mairie et se sont dirigés vers Lille, clairons en tête.

On espère beaucoup sur une reprise quelque peu prolongée du travail. Hier la plupart des usines ont repris leurs travaux, et il est à présumer qu'il soit procédé à la formation du bureau qui doit être évidemment occupé par les socialistes.

M. Wacrenier réplique que les organisateurs de la réunion ont désigné, avant l'ouverture de la séance, les membres qui doivent prendre place à ce bureau; il appelle à la présidence l'honorable M. Wilhay.

De violentes protestations s'élèvent et M. le commissaire de police, de service dans la salle, est obligé d'intervenir.

Il déclare aux représentants qui sont sur l'estrade et qui toutes font partie du comité organisateur que le public est en droit d'élire lui-même le bureau puisque dans la convocation qui a été faite à la préfecture, ce dernier n'a pas été désigné. MM. Delahaye, Wacrenier et Dumay conférent quelques minutes et M. Delahaye déclare que le public pour dire que son ami Delahaye et lui sont venus dans les meilleures intentions, et qu'ils ne demandent pas mieux, pour tout concilier, que le public choisisse lui-même le président et les assesseurs.

Le nom de Delory est aussitôt acclamé. Mais Delory est absent et le citoyen Lepoutre, ouvrier peintre, le remplace. MM. Camelinat et Delpianque sont nommés assesseurs.

Après quelques paroles du président, qui se félicite de nous voir en Parlementaire de Lille, d'avoir été du président de cette assemblée, la balle est lancée à M. Delahaye.

Discours de M. Delahaye

Le peu d'espace dont nous disposons aujourd'hui ne nous permet malheureusement de donner que quelques extraits de cette conférence très intéressante à laquelle nous avons assisté hier. Nous nous serions cependant acquitté avec satisfaction de cette tâche, au risque de tomber dans des redites, car M. Delahaye a fait une véritable relation de son voyage en Allemagne, relation qui a paru en grande partie dans tous les journaux de France et de Navrre, où les faits ont eu lieu.

M. Delahaye a commencé par rendre justice au gouvernement de la République qui avait bien voulu faire l'honneur de le choisir comme délégué, et n'a jamais cherché à l'influencer de quelque manière que ce fut. Il a ensuite énoncé les causes qui ont décimé la conférence de Berlin et qui résident dans la réorganisation du travail qui, après une période primitive de quatorze cents ans, s'est transformé en trente ans, par le développement des machines; dans l'exploitation sans frein et sans mesure du travail des enfants et femmes; puis en dans la plupart des *conférences* qui le produit maintenant et qui a été provoquée par les grands congrès internationaux, lesquels n'ont cessé de réclamer une législation internationale du travail.

Il a ensuite traité des lois qui règlement le travail dans les quinze nations qui ont pris part à la conférence de Berlin et démontré que la France, l'Italie, la Belgique, étaient en retard sur elle en plusieurs des mesures prises pour la protection du travail, surtout en ce qui concerne celui des femmes et des enfants. M. Delahaye s'est longtemps appesanti sur le conflit qui a existé à Berlin entre les délégués de la délégation française et les nations.

Nous ne reviendrons pas sur ces détails rétrospectifs qui sont à la connaissance de tous.

Il a terminé en formulant l'espoir que la France ne tardera pas à marcher sur la trace de ces devancières et que la France fait cesser cet antagonisme dangereux qui règne entre le capital et le travail.

Discours de M. Dumay

M. Dumay s'est surtout attaché à démontrer la nécessité des associations ouvrières des petits groupements comme des grands, des syndicats de toutes sortes.

C'est dans un mouvement des ouvrières dans les corps d'état que nous en sommes, que nous pourrons pousser de ce grand mouvement dont on a commencé à ressentir les effets.

Actuellement, c'est le pouvoir politique qu'il faut agir.

Envoyez des ouvriers à la Chambre et forcez-les à porter vos revendications à la tribune.

Comme on vous le disait tout à l'heure, la loi des 8 heures n'est pas impossible à obtenir. Nous avons contre nous des ennemis, mais nous arrivons à notre but.

Il y a bien des conventions internationales pour les postes et télégraphes, pour les chemins de fer. Pourquoi n'y en aurait-il point pour le travail.

Il faut que l'ouvrier se bouge, qu'il s'intéresse à tout ce qui se fait, se mêle à toute chose, même en politique.

Le succès ne manquera pas de couronner nos efforts.

Chronique locale
ROUBAIX

Un enfant empoisonné

Un fait d'une certaine gravité s'est produit samedi, au quartier du Pile, entre l'Alma et la Lainière, vers 10 heures. Un enfant a été empoisonné par suite de l'absorption d'un liquide corrosif remis par erreur ou par trop grande quantité par le pharmacien.

Voici les faits :

Au numéro 65 de la rue de Reims habitent les époux Mortier. M. Mortier exerce la profession de peintre.

La famille se compose de quatre enfants dont l'aînée, Marie, est âgée de 7 ans et se trouve actuellement chez l'hospitalisé.

Un plus jeune, Célina, est âgée, comme nous le disons plus haut, de 10 mois et 12 jours, et est la victime de cette malheureuse méprise.

Depuis trois jours cet enfant souffrait de la coqueluche; le samedi 3 mai, Mme Mortier se rendit chez un pharmacien et lui expliqua le cas de son enfant.

Le pharmacien lui remit une bouteille dont le contenu devait être pris par l'enfant d'heure en heure.

A la première cuillerée l'enfant repoussa le médicament en poussant des gémissements. Mais il absorba une grande partie du liquide. Une goutte était tombée sur le cou du bébé et une demi-heure après une clochette s'était formée comme si la peau avait été brûlée à cet endroit.

Une heure après, à la seconde cuillerée, la même chose se reproduisit.

Une seconde goutte tombe et brûle une autre clochette.

Effrayée Mme Mortier se rendit aussitôt chez le pharmacien avec la bouteille. Le pharmacien déclara qu'il fallait continuer le traitement et même y ajouter une plus forte dose.

C'est en cela que Mme Mortier en rentrant chez elle, l'enfant manifesta de plus en plus de violentes douleurs. Le médecin fut appelé et trouva le contenu d'une cuillère à soupe sur elle.

Une heure après, les parties que le liquide avait atteintes, la figure et le cou, ne formaient plus qu'une plaie.

La bouche était également brûlée.

Cette scène a duré quatre heures et demie, l'enfant mourut dans d'horribles souffrances.

Lorsque M. Denis médecin, vint pour constater la mort, il était 8 heures et demie. Il en informa aussitôt le commissaire de police qui en référa M. Bayart, médecin-légiste.

Ce dernier a examiné l'enfant hier après-midi et a fait transporter le cadavre à l'hôpital où l'autopsie en a été faite ce matin.

Cette affaire a produit une grande émotion dans le quartier Sainte-Elisabeth et dans toute la ville.

La disparition de Jeansaens. — La disparition du jeune Arthur Jeansaens fait de nouveaux pas et prend de toutes les conversations. Des bruits inexactes ont circulé sur l'adresse de ses parents; les lettres qui ont été saisies à la poste et envoyées au parquet de Lille.

Les deux derniers ont été communiquées aux parents mais au sujet de la première le contenu leur a été soigneusement caché.

Il se trouve actuellement section Mon 20 Sidewood Avenue, West Brandon.

Jeansaens se plaint beaucoup de sa mère, il est chargé dans une compagnie pour la fourniture d'un chemin de fer dans l'Amérique du Nord.

Il gagne par jour une paiestre (5 fr. 50), mais il doit payer pour son logement 5 piastres 1/2 par semaine.

Il s'inquiète surtout de la santé de sa petite sœur dont il a été le parrain, mais on fait remarquer que cet enfant fraîcheur dit être à la fête dans la première lettre, mais personne, hoir le parquet n'a pu la tire.

Les parents de Jeansaens se plaignent beaucoup et ont de leurs parents se trouvant en Amérique pour le retour de l'enfant prodigue qu'ils comptent revoir dans un mois ou deux.

Le sauté de Mme Jeansaens qui s'est été fortement ébranlée par la disparition de son fils, semble maintenant en voie de rétablissement.

Pétition. — La pétition suivante a été adressée à M. le Maire de Roubaix.

Monsieur,

Les soussignés, cabaretiers, boulangers, petits commerçants des quartiers de Ma Campagne, du Coq-Français et de la rue de Lannoy ont l'honneur de vous prier de vouloir bien rapporter votre arrêté ordonnant la fermeture des débits de boissons à 9 heures au lieu de onze heures.

La décisse du Coq-Français, si fréquentée par la population roubaisienne, ayant lieu vers 11 heures du soir, cause de grande peine tous les débitants de boissons et autres petits commerçants de ce quartier et les débits devraient être fermés à 9 heures ce jour-là et les suivants.

Dans l'espoir que nous accueillerez favorablement leur demande, ils vous prient d'agréer, etc.

(Suivent les signatures).

Un ivrogne qui se rebelle. — Samedi après-midi, vers quatre heures, l'agent Tibergien passait rue St-Elisabeth, lorsqu'à la porte de l'estaminet Dubeu, un ivrogne l'invita à prendre un verre avec lui.

A cet offre, l'agent ne répondit point; Arthur Dumont, ainsi se nommait l'ivrogne, l'injuria; « tu es plus h... que tous les autres, lui dit-il » : Se voyant ainsi insulté l'agent Tibergien voulut lui mettre les menottes, mais il reçut un coup de poing sur la figure.

Juste à ce moment passait son collègue Lepan qui lui prêta main forte, et tous deux durent lutter pour le conduire au dépôt du troisième arrondissement.

Ecole nationale des arts industriels de Roubaix, rue de l'Ermitage, porte n° 5. — Cours de physique et de chimie, professeur : M. A. Béglin.

Cours de physique, lundi 12 mai, 8 h. soir, chambre noire, objectifs, procédés négatifs.

Un incident au Cirque. — Décidément la gracieuse japonaise Théora, l'artiste de l'Hippodrome n'est pas favorisée par le sort.

Nous avons raconté samedi qu'elle avait fait une chute vendredi soir, en se trouvant sur la corde-volte.

Hier vendredi, à la représentation de trois heures, la corde s'est cassée nette alors qu'elle se trouvait à l'extrémité. Elle a fort heureusement tombé dans le filet sans se faire aucun mal.

HOTEL DU COMMERCE

CAFÉ BILLARDS, — RUE NAIN, 20, ROUBAIX

Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 6 à 11 heures. Dîners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. 749

TOURCOING

Arrestation. — La nommée Constance Dhaen, femme Dupont, âgée de 34 ans, née à Erembodegheim (Belgique) a été arrêtée hier à onze heures rue de la Cloche, où elle se livrait à la mendicité avec simulacre d'infirmités.

L'incorrigible marchande de fin bleu. — L'agent de police Lemaire passant hier soir dans le quartier du Hallot vit à quelque distance un grand rassemblement. Il se dirigea de ce côté et au milieu d'un cercle nombreux de curieux, il reconnut la nommée Coulon, l'incorrigible marchande de fin bleu. Hortense à glosa nua et en chemise discourait. L'agent après avoir fait écarter les curieux s'approcha de la marchande de fin bleu et la lui passa tant bien que mal et les attacha avec une ficelle. On prit alors le chemin du dépôt suivi d'une horde de gamins.

Boulevard Gerin Hortense en entrant dans le poste, prit place devant des petits chasseurs, qui se trouvaient là pour le traitement d'hydrocèle. Les chasseurs n'eut le régiment d'Hortense, elle y a été cantinière aussi paraissait-elle très heureuse.

Le matin, elle avait donné ses souliers pour un grand verre, et il est probable qu'elle cherchait inconsciemment du restant de ses vêtements pour se procurer de l'argent.

Au revoir s'était écrié Hortense en entendant les condamnations à 1 et 5 jours de prison prononcées contre elle dans une des dernières audiences de simple police.

Elle n'a pas tardé en effet à revenir.

Plainte. — M. Gustave Hardy, rue Fin de la Lainière, s'est plaint à la police d'être l'objet de tracasseries continuelles de la part du sieur Pierre B..., tisserand rue de Lorraine.

Mouvement de troupes. — Ainsi que nous l'annoncions au mouvement accompli dans la garnison provisoire à Tourcoing. Les deux escadrons du 12e chasseurs à cheval qui quitte notre ville. Ils ont été remplacés par un demi-escadron de dragons. Le 26e bataillon de chasseurs à pied quitte Tourcoing ce matin, rejoignant à Amiens, sa garnison, et sera remplacé par deux compagnies du 43e en garnison à Lille.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 5 au 10 mai 1890		
Soie	—	—
Laine peignée	449	274.209
Laine filée	445	70.044
Blousses	24	30.804
Coton	16	9.934
Totaux	934	381.528
Expéditions et arrivages par voie ferrée :		
Expédié par condition	1.200	—
Remis à divers	26.160	—
Arrivages dir. par voie ferrée	1.200	—
Total		138.580
Conditionnements	1074	
Tirages	37	
Dégraissages	9	

Le Directeur,
STORHAY.

LE NORD

Wallers. — *Double accident.* — Un accident analogue à celui qui est arrivé récemment à Denain s'est produit dernièrement à Wallers.

Le sieur Louis Merly, cultivateur, revenait des champs, vers six heures du soir, conduit sur un lourd rouleau en fer. Au moment où il passait dans la rue de la Chapelle Bohême, deux enfants de cinq à six ans, Jules Macarez et Antoine Rey, sortirent d'une cour en se poursuivant. Ils tombèrent juste sous les pieds du cheval. Ils furent culbutés et le rouleau passa sur les corps des malheureux enfants. Quand on les releva, le jeune Macarez était mort, de vivre, tout son sang s'écoulant au jeune Rey il est grièvement blessé à la tête et sur plusieurs parties du corps.

Le conducteur du rouleau, Merly, est mis à démolition. Il était prudent le rouleau quand les enfants sont à l'improviste arrivés en courant, et n'a pu arrêter à temps le cheval dont il avait en main la bride.

DUNKERQUE

Chronique Maritime. — Le steamer Alexandre-Fixio, *compagnie générale transatlantique*, attendu à Dunkerque, venant d'Algérie, prendra charge pour cette destination et suivra le 15 courant. Il est porteur de fonds à l'ordre Roubaix-Tourcoing, de vin etc., pour Lille, etc.

Le steamer Tarn, même chargement et arrivée le 14 mai au Havre, venant de Dunkerque se compléter pour l'Algérie.

Le steamer Uruguay, chargeurs réunis, parti le 8 mai de Montevideo et attendu le 15 juin prochain à Dunkerque, est porteur de 300 balles de laines et 800 tonnes et diverses marchandises pour Roubaix, Lille, etc., et de 100 balles laine et de 400 tonnes diverses marchandises pour le Havre.

Le steamer « Lucerne » (Allan Line), agent: Edward H. Selignann, est attendu le 15 courant à Dunkerque, porteur de laine de la Plata pour Roubaix-Tourcoing. Ce steamer prendra charge pour Glasgow.

Sinistres maritimes. — Du 30 avril au 7 mai à minuit, on a signalé 35 naufrages dont 17 steamers. Total depuis le 1er janvier : 610 sinistres dont 236 vapeurs.

Le Casino-Hôtel. — Une société parisienne vient de se constituer définitif avec les propriétaires de ce bel établissement pour en avoir l'exploitation générale.

Cette société fera, nous n'en doutons pas tout ce qui est possible pour attirer les nombreux baigneurs qui viendront cette année visiter notre plage. Nous l'engageons à faire un large emploi de la publicité, c'est le moyen le plus sûr de réussir.

— Accident. — Hier soir, à 8 heures, le nommé Carron Jean-Baptiste, âgé de 25 ans, employé du chemin de fer, habitant à Coudekerque-Branche, n'a pu se garer à temps, étant occupé à accrocher les wagons, lorsque ceux-ci furent mis en route. Il a eu le bras droit pris entre deux tampons. — Ce malheureux a été conduit d'urgence à l'hôpital à 9 heures du soir.

L'état du blessé est assez satisfaisant aujourd'hui.

Un ivrogne incorrigible. — Hier matin à 9 h. le garçon boucher Delbulle, qui n'est jamais bien à jeun, était dans un état de ébriété tel qu'il faut bien lui faire l'hospitalité du poste de police : ce qui lui vaudra une cinquante-cinquième condamnation.

Epitéliome. — Le sieur Victor B..., mécanicien, épitéliome, a été pris hier après-midi, en traversant la place Jean-Bart. Cet ouvrier a reçu les premiers soins chez M. Broigne, commissaire de police du centre-est, et a été conduit à son domicile.

— Au port. — *Le 4-mâts neuf* « Dunkerque », bateau Bordes, qui a été lancé le 3 courant à Dunkerque, venant d'Iquique, avec *nitrate* 3.000 tonnes ultérieur. Ce magnifique navire vient d'effectuer son premier voyage et a été rapide.

Saint-Pol-sur-Mer. — *Grave accident.* — Hier matin, un accident s'est produit dans la filature de jute de MM. Vancauwenberghe et Dumont.

Le jeune Edouard Vanneste, âgé de 16 ans et demi, a eu le bras gauche pris dans l'engrenage d'une machine, appelée assouplisseuse. La main de cet ouvrier s'étant embarrassée dans la mèche de jute qu'il était chargé de présenter au cylindre ce malheureux n'a pu se dégager à temps et son bras a été arraché jusqu'à dix centimètres environ de l'épaule.

La victime de cet accident a été transportée à l'hospice de Saint-Pol-sur-Mer, voisine de l'usine et l'amputation du bras gauche a été opérée.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Nouvelle rupture du câble sous-marin. — Le câble télégraphique sous-marin de Calais à Douvres est rompu.

Béthune. — *La fièvre typhoïde.* — A l'occasion de la fête communale, la caisse d'épargne sera fermée le dimanche 25 mai.

Richebourg-l'Avoué. — *Enfant noyé.* — Un enfant de 20 mois, Delelis, a été trouvé noyé dans un fossé près de la maison de sa grand-mère, marchand vers trois heures de l'après-midi. Ce petit enfant avait trompé la surveillance de ses parents et était allé jouer sur la route.

Houdain. — *Cambriolage.* — Un ouvrier mineur, demeurant à Houdain, a été condamné vendredi, à 10 jours de prison par le tribunal de Béthune pour avoir fait obtenir un crochet de dynamite près de la maison d'un ouvrier nommé Hennesse.

Festubert. — *Arrestation.* — Dans la nuit de mardi à mercredi vers trois heures du matin, un nommé Hinquinque Dupuich, 19 ans, ouvrier mineur, revenant de Richebourg-l'Avoué où, il avait passé la soirée chez un ami, pénétra dans une maison habitée par une vieille mendiante. Elle l'invoqua et malgré sa résistance, lui fit subir les derniers outrages.

La gendarmerie de Cuinchy a ouvert une enquête et arrête le coupable hier après-midi.

Conduit à Béthune, Duplouich a été interrogé aussitôt par M. Dulau, procureur de la République. Il a avoué qu'il était allé à Festubert étranger au fait qui lui est reproché.

Boulogne-sur-Mer. — *Ouverture du Casino.* — C'est jeudi prochain, jour de l'Ascension que le Casino-Hôtel, la sympathique *et fermier général des grands établissements des* bains de mer, va rouvrir les portes du Casino aux nombreux touristes qui affluent chaque année en notre ville, à l'époque de la belle saison.

Nous ne nous étendrons pas aujourd'hui sur les détractions sans nombre qui nous sont réservées du 15 au 15 octobre, nous bornerons simplement à souhaiter à M. Hirschler de continuer par son intelligence et son esprit d'initiative, à vouloir-vivre à notre ville, la notoriété bien légitime dont elle jouit comme station balnéaire, depuis que l'affermage du Casino lui a été confié.

L'Actualité Scientifique

Le chauffage par les poêles mobiles

Une discussion s'est élevée il y a quelque temps et vient de se terminer à l'Académie de Médecine au sujet de l'emploi de la voir quels étaient les dangers que présentent les poêles mobiles.

Cette discussion n'a abouti, comme on devait s'y attendre, qu'à formuler quelques conseils, la nécessité d'une loi étant en effet totalement impuissante à proscrire la vente de ces appareils de chauffage, quelque dangereux qu'ils puissent être.

Dans ces conditions, ce qu'il y a de mieux est bien de chercher le public des accidents auxquels il s'expose par leur usage, et c'est à la Presse qu'incombe le devoir de répandre largement ces conseils.

Examinons d'abord pourquoi ces poêles sont dangereux.

Le tuyau réduit au minimum par l'épaisseur considérable de la couche de combustible et par l'usage d'une clef de petite marche qui obture le tuyau dans une mesure exagérée, ne permet au charbon qu'une combustion imparfaite se traduisant par la formation presque exclusive de gaz *oxyde de carbone*, au lieu de gaz *acide carbonique*, qui est le résultat des combustions parfaites.

Or, sous l'influence de causes nombreuses, telles qu'un grand vent, une obstruction fortuite, l'écroulement d'un pan de mur par le soleil, ce tirage si précaire se renverse, et répand dans l'atmosphère intérieure des *logements*, des *flots de ce gaz* oxyde de carbone, qui est extrêmement toxique. Ce renversement du tirage est d'ailleurs surtout à craindre quand on le place les poêles mobiles qu'on les adapte à des cheminées froides, dans lesquelles la colonne d'air ne peut être soulevée par les gaz fortement échauffés qui s'échappent de l'appareil. Il en résulte conséquence que la mobilité des poêles qui est fait leur succès, constitue précisément la source principale de leurs dangereux inconvénients.

Il suffit, dans l'atmosphère respirée, de la présence de 1 centimètre cube d'oxyde de carbone par 150 centimètres cubes d'air en moyenne, pour que cette atmosphère devienne dangereuse pour les personnes. Or, quand le tirage des poêles mobiles se renverse, cette proportion est bien vite atteinte, et il se produit alors, non des phénomènes d'asphyxie, relativement peu graves, comme il s'en produit par l'acide carbonique, mais une intoxication rapide, parfois foudroyante, contre laquelle la respiration artificielle, la saignée sont le plus souvent inefficaces, et auxquels il faudrait pouvoir opposer rapidement un moyen bien peu pratique dans ces conditions spéciales d'urgence, à savoir la transfusion du sang.

A côté de ces accidents aigus d'intoxication, on observe encore des accidents chroniques ayant l'apparence, soit d'une véritable anémie pernicieuse, soit au contraire de poussées congestives vers le cerveau pouvant provoquer chez les personnes prédisposées des attaques d'apoplexie ou des paralysies progressives. En outre, quand les personnes intoxiquées peuvent échapper à la mort, leur rétablissement est très lent et parfois traversé de graves accidents. Ainsi, M. Verneuil a cité deux malades dont l'intelligence ne reprit son intégrité qu'au bout de quelques jours, dont la mémoire resta longtemps obtuse, et dont la peau se couvrit d'ulcérations, points, où se formèrent des cicatrices qui étaient encore sensibles plus d'un an après l'accident. C'est qu'en effet, l'oxyde de carbone détermine non-seulement l'altération des globules rouges du sang, mais modifie encore cet élément de façon à obstruer les petits vaisseaux, et à produire des désordres semblables à ceux des thombroses et des embolies artérielles.

Il y a plus. Les personnes qui ne font pas usage de ces poêles sont elles-mêmes exposées à être empoisonnées par les poêles des voisins, car il suffit de la communication des tuyaux de cheminées de divers étages, qui existe encore dans beaucoup de maisons, ou d'un tassement, d'un clou mal planté qui produit quelque fissure, pour que le gaz toxique se répande dans les appartements contigus. Or, si l'on peut proscrire l'usage des poêles mobiles dans les établissements collectifs dépendant des administrations publiques, il faut reconnaître d'autre part que, dans l'état actuel de notre législation, la grande latitude laissée aux habitudes d'insalubrité permet aux propriétaires de mettre en quelque sorte la mort en location.

De 1880 à 1887, d'après une statistique établie par M. Lagneau, on a enregistré à Paris, 1.055 décès par asphyxie.

Plus de la moitié de ces décès ont été, il est vrai, regardés comme des suicides; mais il est permis de trouver que cette proportion d'hommes asphyxiés volontairement est vraiment bien considérable.

En réalité, l'industrie du fabricant de poêles est affranchie de toute réglementation légale, et la mise en vente et la vente de cet appareil de chauffage ne peuvent être actuellement poursuivies comme compromettantes pour la salubrité. La loi ne permet pas la vente d'une substance toxique au point de vue alimentaire, mais elle autorise celle d'un appareil qui peut déterminer l'intoxication par la voie atmosphérique. Il faut reconnaître aussi que, lorsqu'il y a un accident, le constructeur du poêle peut facilement établir qu'il a été fait de son appareil un usage imprudent; de telle façon que dans de telles affaires où les responsabilités du constructeur, du propriétaire, du locataire possesseur se trouvent engagées à divers degrés, tout se passe en somme selon ce grand principe de la liberté du suicide en matière d'hygiène et de salubrité, qui caractérise l'état actuel de notre police sanitaire.

En présence de cet état de choses, c'est donc aux particuliers qu'il appartient de prendre d'eux-mêmes les précautions nécessaires.

Ces précautions sont les suivantes :

1° Ne jamais placer de poêle mobile dans une pièce de petite dimension, surtout si les fenêtres sont closes hermétiquement ou garnies d'épais rideaux.

2° Ne jamais coucher dans une chambre immédiatement contiguë à celle où se trouve un poêle mobile, et ménager toujours une chambre ou un corridor intermédiaire dans lequel la ventilation soit assurée.

3° Exclure tout appareil n'offrant pas une double enveloppe, ou portant des ouvertures latérales qualifiées bouche de chaleur ou ayant un foyer, soit librement ouvert, soit fermé par un simple grillage.

4° Vérifier avec le plus grand soin si le couvercle est bien ajusté, si la fermeture est exacte, et notamment si la rainure où s'enfonce le couvercle ne contient aucun morceau de coke ou de charbon.

5° Pour combustible, se servir de houille maigre ou d'anthracite, dont l'odeur, plus forte que celle du coke, avertit qu'il y a un mauvais fonctionnement de l'appareil.

6° S'assurer que le tuyau de dégagement est bien ouvert dans la cheminée; faire flamber un feu de bois sec ou quelques vieux papiers quand on se sert d'une cheminée froide, pour établir le courant ascendant.

7° Se conformément aux expériences de MM. Dujardin-Beaumetz et A. Martin, mettre le poêle en grande marche pendant la nuit, en petite marche pendant le jour, à la condition que pendant le jour on agite le cendrier.

8° Ne jamais tolérer que la clef du poêle diminue le calibre du tuyau de sortie de plus de la moitié.

Les conclusions adoptées par l'Académie de Médecine affirment l'urgente nécessité de ces diverses précautions; l'une d'elles prescrit même de ne pas fermer hermétiquement pendant la nuit, la fenêtre de la pièce dans laquelle brûle un poêle mobile.

Ces prescriptions sont évidemment des plus rationnelles, mais il est facile de voir